

INFO FD

L'ACTUALITÉ DES CENTRES SOCIAUX
ET SOCIOCULTURELS DE SEINE-SAINT-DENIS



[RE]CONNAITRE LA PLURALITÉ D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET DE SES PARENTS EN CENTRE SOCIAL



N°40
NOV.2023

SOMMAIRE

LES MODES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT. DE QUOI PARLE-T-ON ?	4
L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT EN CENTRE SOCIAL : DE LA SINGULARITÉ À LA LÉGITIMITÉ	8
REGARDS DU RÉSEAU 93 SUR LES ENJEUX, FREINS ET ATOUTS	11
ET APRÈS LES 3 ANS DE L'ENFANT, QUELS SOUTIENS AUX PARENTS ?	15
RESSOURCES	18

REMERCIEMENTS

La FCS93 remercie chaleureusement toutes les acteur·rices du réseau et les partenaires qui ont contribué à cette Info FD par leurs témoignages.

Cette Info FD n'a pas vocation à être exhaustive mais donne à voir une partie de l'enjeu de la petite enfance dans les structures de l'Animation de la Vie Sociale (AVS). Si vous souhaitez communiquer sur vos actions, être accompagné·e dans vos projets, ou encore échanger sur ce magazine, contactez la chargée de mission Parentalité Familles, Stéphanie HUBERT : stephanie.hubert@centres-sociaux93.fr

Entre la publication de l'ordonnance de mai 2021 faisant du soutien à la parentalité et des modes d'accueil du jeune enfant le 2ème pilier des politiques familiales, ou encore la publication de la charte nationale de soutien à la parentalité et celle de l'accueil du jeune enfant, les pouvoirs publics intensifient l'enjeu de la petite enfance.

Si en 2022, le gouvernement annonce la création d'un service public petite enfance (SPPE), c'est en 2005 qu'émerge l'idée dans le rapport de la commission « Familles, vulnérabilités, pauvreté » présidée par Martin Hirsch.

Cette proposition est reprise en septembre 2022 par le ministre des Solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées Jean-Christophe Combe, dans son discours à l'occasion de la Rentrée de la Petite Enfance. Il annonce alors la création d'un « service public nouveau, le service universel d'accueil du jeune enfant », cet engagement de campagne du président de la République, réaffirmé par la Première ministre, ambitionne d'assurer à chaque parent une solution d'accueil pour son jeune enfant.

Dans leur rapport remis en mars 2022 « Vers un service public de la Petite Enfance », Marie-Andrée Blanc et Pascale Coton estiment que « La politique d'accueil du jeune enfant est loin de satisfaire les exigences d'égalité, d'accessibilité, de continuité sur le territoire et d'adaptation aux besoins que l'on est en droit d'attendre d'un service public » :

- très forte hétérogénéité de l'offre d'accueil entre les communes ;
- le coût pour les familles à caractéristiques données diffère selon le mode d'accueil ;
- pas suffisamment ouvert et adapté aux enfants à besoins spécifiques (enfants en situation de handicap ou avec une maladie chronique, enfants vivant dans des familles en situation de pauvreté ou connaissant des difficultés sociales ou dont un parent est malade, enfants dont les parents sont en recherche d'emploi ou travaillent avec des horaires atypiques, enfants placés, etc.).

Pour que l'annonce en 2022 de la création d'un SPPE trouve cette fois-ci une traduction concrète, le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA) relève 2 préalables indispensables :

1. Définir la mission, le contour et les fonctions d'un service public de la petite enfance : Doit-il couvrir tout le champ de la petite enfance (y compris la Protection Maternelle Infantile, suivi des grossesses, maternités, services de néonatalogie et de pédiatrie hospitaliers, périnatalité et pédopsychiatrie) ou se limiter à l'accueil du jeune enfant de moins de 3 ans ?

Or, les besoins d'accueil ne se limitent pas à l'entrée à l'école maternelle qui pose des questions d'accueil hors temps scolaire : accès à la cantine, périscolaire, vacances...

2. Trouver des solutions pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre dans l'ensemble du secteur de la petite enfance (accueil collectif aussi bien qu'individuel). Cela passe certainement par une hausse des salaires, mais aussi par une amélioration de la qualité de vie au travail (conditions de travail, sens du travail, etc.) et par une augmentation de l'offre de formation, accessible financièrement, notamment pour les auxiliaires de puériculture.

Ces enjeux sont largement partagés par les centres sociaux et Espaces de Vie Sociale (EVS) qui accueillent à différents moments et sous des formes diverses les jeunes enfants (0-3 ans) et leurs parents. Les équipes ont dû travailler sur l'idée d'accueillir ce public, sa place, de prévoir des espaces. En effet, si les locaux n'étaient pas toujours adaptés, si les professionnelles et bénévoles ne se considéraient pas toujours légitimes pour accueillir ce public, de fait, les parents venaient avec leurs jeunes enfants. Alors, comment qualifier, quantifier et valoriser leur place dans ce champ singulier de la petite enfance ? Quelle plus-value d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) au sein des structures de l'Animation de la Vie Sociale ? Quels enjeux partagés avec les partenaires ?

LES MODES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT. DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'ACCUEIL INDIVIDUEL

- **La garde au domicile de l'assistant·e maternel·le agréé·e (Ama) :** L'Ama accueille au maximum 4 enfants en même temps à son domicile. Elles/ils ont un agrément du Conseil départemental qui atteste de leurs capacités à assurer la santé, la sécurité, l'éveil et le développement des enfants. Elles/ils disposent d'un logement offrant des conditions d'accueil et de sécurité adaptées aux jeunes enfants.
- **Les Maisons d'assistant·es maternel·les (Mam) :** 4 assistant·es maternel·les au plus peuvent accueillir chacun·e un maximum de 4 enfants simultanément dans un local qui garantit la sécurité et la santé des enfants. Dans une Mam, les parents sont les employeurs directs des assistant·es maternel·les qui y accueillent leurs enfants et ceux-ci bénéficient des mêmes droits, avantages et obligations que ceux prévus pour l'accueil des enfants à leur domicile.
- **La garde au domicile des parents :** les parents peuvent faire appel à une garde à domicile en direct ou via un organisme. Pour partager les frais, il est possible de l'employer avec une autre famille ; les enfants pourront être gardés en alternance ou dans un seul domicile.



L'ACCUEIL COLLECTIF

Les Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) proposent différents types d'accueils collectifs réguliers, à temps plein ou à temps partiel :

- **Les crèches collectives :** garantissent un accueil de qualité, tant sur les locaux que sur l'encadrement : l'équipe de professionnelles est diplômée dans le secteur de la petite enfance. Chaque structure s'organise autour d'un projet pédagogique. Elle peut être gérée par une commune, un département, une association ou une entreprise privée.
- **Les haltes-garderies** accueillent les enfants de moins de 6 ans de manière occasionnelle ou pour une courte durée : quelques heures ou demi-journées par semaine.
- **Le service d'accueil familial.**
- **Les crèches d'entreprise.**
- **Les crèches familiales** emploient des assistantes maternelles qui se retrouvent régulièrement dans les locaux pour des temps collectifs.
- **Les crèches parentales** sont gérées par des parents dans le cadre d'une association.
- **Les micro-crèches** sont de petits établissements qui regroupent 10 enfants maximum.
- **Les multi-accueils.**



LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

- **Anciennement Ram (relais assistant·es maternel·les)**, le RPE est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistant·es maternel·les, les parents et leurs enfants.
- Initiés par la Caf, leurs missions ont été élargies : ils deviennent ainsi des points de référence et sources d'information pour les parents et les professionnel·les sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile. Les relais petite enfance sont des lieux gérés soit par une collectivité locale, soit par un centre communal ou intercommunal d'action sociale, soit par une association, par une mutuelle ou par un établissement public administratif. Ils sont animés par des professionnel·les de la petite enfance.



LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS



Appelés également Laep, sont des espaces de convivialité, d'écoute, de jeux partagés et de parole qui favorisent la rencontre et l'échange entre enfants et parents.

C'est un lieu qui accueille gratuitement de manière libre et sans inscription, des jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent...) pour un temps déterminé.

Dans un lieu aménagé avec des professionnel·les et/ou des bénévoles garants des règles de vie spécifiques, les accueillant·es offrent un espace convivial de jeux et d'échanges. La règle de base est **l'anonymat** : seuls les prénom et âge de l'enfant sont notés ; et la **confidentialité** : ce qui se

dit dans le Laep ne doit pas être transcrit, écrit ni divulgué.

Contrairement aux « espaces parents enfants », les Laep, issus de la culture du travail social et petite enfance et héritage de La Maison verte, sont des lieux « labellisés ». À ce titre, ils sont soumis à un certain nombre d'obligations. Ils répondent à des circulaires et sont conventionnés avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Un·e accueillant·e est un·e professionnel·le (salarié·e ou mis à disposition) ou un·e bénévole, formé·e à l'écoute, à la posture d'accueillant·e en Laep. Il/elle bénéficie d'analyse de la pratique régulièrement et/ou de supervision.

LES MODES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT. DE QUOI PARLE-T-ON ? (SUITE)

LES ESPACES PARENTS-ENFANT :

Ils font plus référence à un projet global d'animation, à la culture d'éducation populaire et à l'animation collective. L'objectif est avant tout de faire des activités avec son enfant. Les espaces d'accueil évoluent avec la demande : l'accueil des parents avec des jeunes enfants peut se transformer en un espace d'accueil avec des enfants plus âgés, s'accompagner de la création d'un café des parents, se dérouler au sein du centre ou en dehors de la structure...

L'accueil dans les espaces parents-enfants peut être fait par des professionnelles, des bénévoles, parents, assistant·es maternelles... Les espaces « jeux-rencontres », « ateliers-rencontres » s'organisent autour de jeux moteurs, d'activités artistiques et créatives, ludiques qui donnent lieu à une pratique d'activité commune parents-enfants.



La cabane des bambins - Noisy -le Grand

Qu'il s'agisse d'un Laep ou d'un espace parents-enfants, ces lieux offrent aux parents la possibilité de partager un temps privilégié avec son enfant. Dans tous les cas, les parents sont accueillis, soutenus dans leur rôle, dans les relations avec l'enfant, dans la découverte de leurs enfants hors contexte familial. Laep et espaces parents-enfants permettent de s'exprimer et de partager sur les expériences parentales. Ces lieux de communication et de plaisirs partagés contribuent à lutter contre l'isolement, à se créer un réseau relationnel. Ils préparent aussi à l'arrivée en collectif, que ce soit par le mode de garde ou l'entrée à l'école.

LA CABANE DES BAMBINS À NOISY-LE-GRAND

La MPT des Coteaux propose un espace d'accueil pour les parents et les enfants de 0 à 3 ans, ouvert les mardis et vendredis de 10h et 12h. La salle polyvalente est à cette occasion transformée en « cocon accueillant » pour les 0/3 ans. L'activité est animée par l'agente d'accueil, ancienne auxiliaire de puériculture, soutenue par 5 bénévoles. 4 bénévoles retraitées sont issues du domaine de la Petite Enfance, soit 2 auxiliaires de puériculture, une éducatrice de jeunes enfants, ainsi qu'une formatrice salariée du particulier employé petite enfance.

La qualification initiale et l'expérience des accueillantes permet spécialement :

- D'identifier précocement d'éventuelles difficultés chez l'enfant ou dans la relation parent-enfant.
- D'informer sur le développement de l'enfant, la santé, l'éducation, la parentalité et orienter efficacement.
- Offrir des activités favorisant le développement social, affectif, moteur et cognitif de l'enfant.
- Faciliter les interactions entre les parents et les jeunes enfants afin d'expérimenter différentes approches éducatives.

40 familles bénéficient dans ce cadre bienveillant d'un espace inclusif où chaque parent peut trouver le soutien et l'écoute dont il a besoin.

Par suite des sujets abordés et questions posées par les parents lors de ces accueils, un besoin a été identifié par l'équipe et un projet a émergé : « Le café des parents ».

Ces rendez-vous permettent de partager et s'informer autour d'un thème spécifique.

RÔLE DE LA CAF



Les Caf contribuent à l'épanouissement et au développement des jeunes enfants et soutiennent leurs parents au moyen de différents leviers :

- Aides financières aux structures d'accueil des enfants et d'orientation des familles ;
- Aides financières directes aux familles pour les soutenir lors de l'arrivée d'un nouvel enfant pour accompagner la réduction d'activité ou l'accès à un mode d'accueil.



FOCUS



RÔLE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 93

Le Département mène des actions au sein de ses crèches sur la promotion des droits de l'enfant et la prévention. Pour favoriser le dialogue parents/professionnelles au sein des crèches, le Département favorise la mise en place de conseils d'établissements composés de représentant·es de parents, de professionnelles et d'élus·es.

Les centres de protection maternelle, infantile et de planification familiale (PMI) constituent un important réseau de proximité au service de la santé de toutes et plus particulièrement des femmes enceintes, des enfants de moins de 6 ans et de leurs familles, des couples et des jeunes. Les services de Protection Maternelle et Infantile proposent des accueil parents-enfants, ont la charge de l'agrément, du suivi, du contrôle et de la formation obligatoire des assistant·es maternelles.

L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT EN CENTRE SOCIAL : DE LA SINGULARITÉ À LA LÉGITIMITÉ

La Seine-Saint-Denis compte 80 Centres sociaux et socio culturels et 13 Espaces de vie sociale, acteurs de co-éducation.

Ils portent des équipements d'accueil pour différents âges sur les temps hors scolaire : EAJE, Accueil Collectif des Mineurs (ACM), Espace jeunes. Ces équipements sont souvent des portes d'entrée dans les centres sociaux pour des habitant·es et plus spécifiquement des familles, en accompagnant les parents sur l'éducation scolaire (Clas et autres formes d'accompagnement à la scolarité, lien familles-école...) et dans les temps libres (accueils de loisirs, séjours de vacances, animation socioculturelle...).

TÉMOIGNAGES

Les parents fréquentant le Laep du centre social associatif SFM à Montreuil racontent :

« Le Laep est un lieu précieux où les parents sont accueillis avec bienveillance accompagnés de leurs enfants. Le LAEP propose un temps pendant lequel la parentalité peut se vivre pleinement, en dehors de la sphère familiale car tous les équipements sont adaptés aux petits.

Il permet une chose importante qui est de créer du lien social entre les familles. Il se trouve qu'aujourd'hui la majorité des familles que nous fréquentions, nous les avons rencontrées au Laep. »

« Nous avons emménagé à Montreuil en février 2016. Enceinte et sans emploi, je gardais mon fils Rémi de 18 mois à temps plein. Je me suis renseignée sur les activités de la ville pour mon fils afin de ne pas l'isoler à la maison et développer sa sociabilité.

Sur le site de la mairie, j'ai trouvé l'adresse du square SFM Montreuil. Nous y avons trouvé un lieu agréable, avec un personnel très accueillant et chaleureux.

Rémi y a trouvé des amis et s'y amuse beaucoup. Cette sortie est tout autant importante pour moi, car elle me permet aussi de voir du monde. J'y apprend et partage beaucoup lors de nos conversations, autant avec les autres mamans qu'avec les accueillantes.

Avec quelques mamans rencontrées dans ce lieu, nous nous sommes inspirées et organisons des accueils à la maison pour que nos enfants et nous puissions nous rencontrer plus souvent. »



Laep SFM - Montreuil

Dans l'accompagnement des familles, les centres sociaux, ainsi que les espaces de vie sociale, ne travaillent pas seulement sur le fait d'être parent mais plus largement sur le cadre de vie qui comprend la vie dans un quartier, les services, le logement, la santé, le travail... Dans les structures d'animation de la vie sociale tout est lié.

En effet, l'animation globale et coordination est une fonction constitutive d'un centre social ; celui-ci doit répondre aux finalités et missions décrites ci-dessous pour percevoir la prestation de service « centre social – animation globale et coordination (AGC) » de la Caf. Le centre social poursuit trois finalités déclinées au sein d'un projet social :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- La prise de responsabilité des usager·es et le développement de la citoyenneté de proximité.

Le projet familles, intégré au projet d'animation globale du centre social, vise à mettre en cohérence et en synergie les différentes actions destinées aux familles (enfants et parents). Il vise également à soutenir les parents dans leur rôle éducatif. Pour bénéficier de la prestation de service « centre social – animation collective familles (ACF) », le projet « familles » doit présenter les caractéristiques suivantes :

- Répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire ;
- Développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intra-familiale et aux relations et solidarités inter-familiales ;
- Coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social ;
- Faciliter l'articulation des actions familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire.

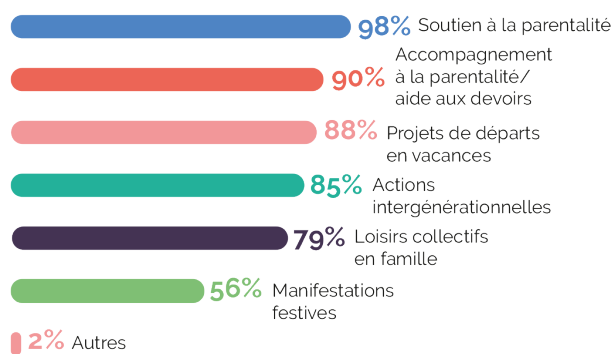
Le projet familles doit obligatoirement être porté par un-e « référent-e famille » qualifié-e qui consacre au moins un mi-temps à cette fonction. Son rôle est d'impulser et de fédérer les actions destinées aux familles, de repérer et/ou de construire le « fil conducteur » à travers l'ensemble des actions « familles » conduites par le centre social. La circulaire 2012 de la Cnaf relative à l'animation de la vie sociale précise l'exigence d'un diplôme de travail social de niveau 3 ou niveau immédiatement inférieur associé à une expérience professionnelle (selon l'ancienne nomenclature des niveaux de diplôme) pour exercer la fonction de référent-e famille. La circulaire de 2016 annexe un document repères consacré à la fonction du/de la référent-e « familles », qui définit la mission de coordination et de développement d'actions collectives en faveur des familles attendue de ce-cette professionnelle.

FOCUS

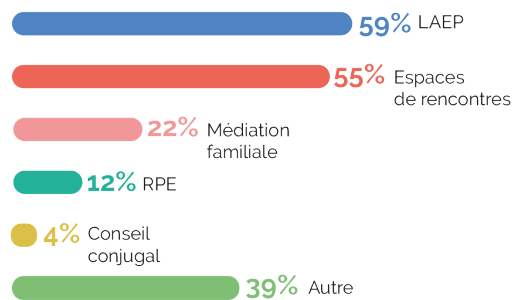
SENACS 2022 SUR LES PROJETS FAMILLES MENÉS DANS LES CENTRES SOCIAUX EN SEINE-SAINT-DENIS



DÉTAIL DES ACTIONS DU PROJET FAMILLE



ZOOM SUR LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ : DÉTAIL DES ACTIONS ET DES DISPOSITIFS



Au national, 96% des centres sociaux et socioculturels sont conventionnés ACF par la Caf en 2020. Selon le Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS) 2021-2024, ce chiffre est porté à 86% en Seine-Saint-Denis. 100% des centres sociaux s'impliquent dans la thématique famille et parentalité.

L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT EN CENTRE SOCIAL : DE LA SINGULARITÉ À LA LÉGITIMITÉ (SUITE)

TÉMOIGNAGE

La micro-crèche du Centre social Maison de quartier du Grand Air à MONTREUIL

Rencontre avec Jeanne FONTVIEILLE, coordinatrice Familles :

Une éducatrice de jeunes enfants et 2 salariées expérimentées dans la Petite Enfance accueillent 10 enfants, 1 à 4 matinées par semaine. Les enfants sont accueillis dès la marche jusqu'à l'entrée à l'école.

La particularité de cet équipement est le portage de la micro-crèche par le centre social ce qui induit :

- le portage des financements et des évaluations qui en résultent*
- la gestion des ressources humaines*
- la gestion des demandes et l'attribution des places*

Ce fonctionnement permet un repérage très clair et une passation très fluide entre la crèche et le centre social.

La plus-value est l'accompagnement global de la famille puisque cet accueil est également une porte d'entrée pour dénouer d'autres enjeux : accès aux droits, lien social, accompagnement de projets... La coordinatrice familles fait le lien entre l'équipe de la micro-crèche et les collègues du centre social, les partenaires.

La famille est rencontrée dans son entièreté, avec la fratrie, et du temps peut être consacré aux parents, au-delà de l'accueil du jeune enfant. Les accueillantes de la micro-crèche peuvent accompagner des sorties familiales et assurer ainsi une présence relais qui enrichit également leur connaissance de la famille.

À suivre : travail sur l'accueil des enfants porteurs de handicap sur les temps libres des locaux

À l'échelle nationale en 2020 20% des centres sociaux et socioculturels ont la Prestation de Service Laep proposée par la CAF ; **27% portent des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)** et 33% accompagnent les assistant-es maternelles.

Selon le SDAVS 2021-2024, 21 centres sociaux disposent d'un mode de garde petite enfance répartis sur 15 communes en Seine-Saint-Denis.

Les EAJE sont souvent une porte d'entrée du centre social pour de nombreuses familles. C'est un véritable levier de liens avec les familles, et de réponses par la suite à d'autres besoins des parents. Les Eaje dans les Centres sociaux se distinguent par la mise en place de temps pour accueillir les familles, la mise en place d'activités « connexes » (soirées à thème, ateliers parent-enfant etc.) et la participation des parents y est encouragée.

L'accueil multi-publics favorise également les espaces de rencontre des familles et de socialisation des jeunes enfants. Ainsi, il convient de considérer toutes les ressources internes et externes de proximité qui permettent la socialisation collective et les moments d'échanges et d'entraide entre parents, démarche partenariale maîtrisée par les structures d'animation de la vie sociale.

À l'échelle nationale en 2020, 70% des centres sociaux et socioculturels portent des actions en direction des 0-3 ans ; 80% en Seine-Saint-Denis (83% en 2021, soit +3,6%). Ces structures proposent principalement des espaces d'accueil parent-enfant (75%), des ludothèques ou espace jeux (34%).

REGARDS DU RÉSEAU 93 SUR LES ENJEUX, FREINS ET ATOUTS

SFMAD

(SOLIDARITÉ FORMATION MOBILISATION
ACCUEIL ET DÉVELOPPEMENT)

Présentation

Organisme de formation et espace de vie sociale, SFMAD est implantée à Stains et Epinay-sur-Seine et intervient sur le territoire de Plaine Commune. Il s'organise en 2 filières :

FILIÈRE FORMATION :

Ateliers Sociolinguistiques (ASL) et remise à niveau linguistiques.

Formations (pré-)qualifiantes dans le domaine de la petite enfance (préparation au CAP Encadrant Educatif Petite Enfance) + montage d'un chantier d'insertion dans le domaine de la petite enfance. Préparation au CAP gardien d'immeuble et au titre ADVF (Assistant·e de vie aux familles).

Parcours d'entrée en emploi (PEE), chantiers d'insertion...

Accompagnement de porteurs de projets dans le secteur de la petite enfance (via Le Pôpe Cf. encadré).

Atelier à pédagogie personnalisée (APP).

FILIÈRE ACTIONS ÉDUCATIVES ET FAMILIALES :

2 multi accueil, 1 crèche familiale et 1 micro-crèche, 2 garderies éphémères

Centre de loisirs (Accueil de Loisir Sans Hébergement)

L'accompagnement à la scolarité via le dispositif Clas

Réponse rapide au besoin de garde d'enfant par l'action « Fais-moi une place »

Un Espace de vie sociale

Des permanences d'accès aux droits, point numérique Caf

1 Agence Locale d'Insertion en 2 antennes (Epinay-sur-Seine et Villetaneuse)

Des activités socio-éducatives en direction des jeunes « décrocheurs », accompagnement vers l'insertion professionnelle des jeunes sous-main de justice, prise en charge des collégiens exclus et préparation à l'entrée en école maternelle des petits (programme de réussite éducative), accompagnement des allocataires du RSA vers des droits plus favorables...

Entretien avec Elisabeth FAYE, Directrice de Filière Actions Educatives et Familiales et Juliana SIMOES, Coordinatrice Petite Enfance :

VOS ENJEUX ?

• **Lever les freins à l'insertion socio professionnelle au plus près des besoins des personnes**

• **Maillage partenarial** du champ de l'insertion professionnelle, de l'action sociale et éducative, de la Petite enfance et de la formation.

• **Concilier PSU et souplesse du mode de garde**

La Prestation de service unique (PSU) est un financement socle à l'heure, lié à l'activité, versée par la CAF. Cette aide représente 66% du prix de revient dans la limite d'un plafond, déduction faite des participations familiales (heures facturées à la famille). Le taux de facturation, équivalent au ratio entre les heures facturées à la famille et les heures de présence effective de l'enfant accueilli. Plus ce taux est faible, plus la facturation correspond à la réalité de l'accueil et plus la subvention est importante. Il faut donc concilier des présences effectives de l'enfant avec l'absentéisme lié aux réalités des familles : difficulté de séparation, activité socio professionnelle irrégulière...

• **Militantisme** relatif aux droits à l'accès à un mode de garde et à un accueil évolutif selon la situation des familles

• **Repérage et accompagnement précoce** des parents en difficulté d'insertion socio professionnelle

VOS FREINS ?

• **Pérennité des parcours de formation** des parents soumis aux financements et autorisations liées au mode de garde de leur enfant. Délai entre les accords de paiement, les notifications et le paiement effectif.

• **Difficulté de recrutement** de professionnelles Petite Enfance, avec un turn-over des jeunes professionnelles qui partent au bout de 3 ans. Se forment en Seine-Saint-Denis puis partent en Province ou dans les départements limitrophes, tremplin pour des postes d'encadrement

VOS ATOUTS ?

• **Expertise reconnue** par les partenaires financiers, et partenariat privilégié et entretenu avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis qui simplifie l'orientation de familles en demande de mode de garde partiel.

• **Souplesse structurelle** qui permet l'expérimentation et l'innovation : crèches labellisées AVIP (à vocation d'insertion professionnelle), dispositif Fais-moi une place (FMUP).

• **Petites unités** qui permettent :

- une grande réactivité et d'agilité face à l'urgence ;

- une grande proximité des parents et des enfants avec les professionnelles, des enfants entre eux.

• **Accompagnement global** des familles et complète connaissance du public en insertion.

Contact pour aller plus loin :

Elisabeth FAYE, Directrice de Filière Actions Educatives et Familiales : e.faye@sfmad.fr / 01 48 21 85 74

Juliana SIMOES, Coordinatrice Petite Enfance :

fmup93@gmail.com

REGARDS DU RÉSEAU 93 SUR LES ENJEUX, FREINS ET ATOUS (SUITE)

ACEPPRIF

(L'ASSOCIATION DES COLLECTIFS
ENFANTS PARENTS PROFESSIONNELS
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE)

L'Acepprif est un mouvement parental, éducatif et citoyen qui promeut les initiatives parentales où les pratiques de coéducation se caractérisent par une véritable collaboration entre parents et professionnelles autour de l'accueil et de l'éducation de l'enfant.

L'Acepprif accompagne les bénévoles et les professionnelles des 115 associations adhérentes de 7 départements franciliens, dont 12 en Seine-Saint-Denis, dans le fonctionnement quotidien de leurs lieux d'accueil : crèches parentales, crèches associatives, haltes garderies, multi-accueil, lieux d'accueil enfants parents, universités populaires de parents, micro-crèches, jardins d'enfants... ainsi que les porteurs de projets. Elle impulse, développe et anime des actions de soutien à la parentalité, de valorisation des compétences bénévoles, de formation professionnelle et d'insertion. Elle anime des réseaux de Laep sur 3 départements franciliens. Elle est un interlocuteur privilégié pour les partenaires institutionnels de son territoire sur les politiques liées à l'enfance. Structure associative à but non lucratif, l'Acepprif : Défend la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille au travers des pratiques de coéducation. Promeut la place et la parole des parents dans les lieux de vie des enfants.

Accompagne les professionnelles dans leurs projets de qualification.

Soutien les initiatives expérimentales qui favorisent la participation des parents.

Milite pour la reconnaissance du droit de chacun à s'organiser avec d'autres pour trouver des réponses adaptées : c'est être acteur de son projet, de son territoire.

Pour les adhérentes, c'est également rejoindre un réseau national de 800 associations permettant de mutualiser les savoirs faire, les compétences.

Entretien avec Joëlle DEL GRECO, coordinatrice générale et Laurence MONTALBETTI, Chargée de mission Formation/Insertion :

VOS ENJEUX ?

- **Initier une synergie, une dynamique** au travers du maillage partenarial séquano-dyonisien intégrant la diversité des actions portées (Laep, crèches, Universités Populaires de Parents...).
- **Impulser des échanges de pratiques** et outiller les équipes salariées et bénévoles via l'animation de réseau et la formation.
- **Poursuivre la communication** auprès du réseau des adhérents et des porteurs de projets.

VOS FREINS ?

- **Difficulté à mobiliser** les professionnelles, les parents sur les temps d'animation de réseau
- **Méconnaissance du réseau** des structures de l'Animation et de la Vie Sociale : l'adhésion à l'Acepprif est ouverte aux structures associatives alors que la majorité du réseau 93 est municipal. La seule porte d'entrée pour ces centres sociaux sera celle du réseau des Laep, coanimé par l'Acepprif.

LES ATOUS DU PARTENARIAT AVEC LES CENTRES SOCIAUX ET ESPACES DE VIE SOCIALES ? LES ACTIONS ENGAGÉES AVEC CE RÉSEAU ?

La Caisse d'allocations familiales (Caf) de Seine-Saint-Denis a conventionné avec l'Acepprif **pour coanimer le réseau des Laep du 93**, afin de faire vivre le réseau des Laep du département. Cette coanimation consiste à créer du lien entre les accueillant·es parfois isolé·es dans leur fonction ainsi que d'améliorer la formation et le ressourcement de ces professionnelles en exercice (qu'ils soient bénévoles ou salarié·es). Ces actions ont pour finalité de les soutenir dans l'accueil des familles dans ces lieux particuliers que sont les Laep, où la parentalité se travaille à travers les échanges (entre adultes, entre enfants, entre adultes et enfants) et la création de liens.

L'association souhaite également monter des projets plus concrets avec le réseau 93 des centres sociaux, en lien avec l'Union Régionale et la Fédération départementale, notamment **la formation des professionnelles et des bénévoles, l'insertion socio professionnelle des femmes issues de l'immigration.**

Contact pour aller plus loin :

Laurence MONTALBETTI, Chargée de mission Formation/Insertion : laurence.montalbetti@acepprif.org / 01 40 09 50 53
Joëlle DEL GRECO, coordinatrice générale :
joelle.del-greco@acepprif.org / 01 40 09 50 54





LE PÔPE (LE PÔLE PETITE ENFANCE)

Le Pôle Petite Enfance (Pôpe) est une association qui regroupe plusieurs acteur·rices et compétences au service du développement de la Petite Enfance et de l'Économie Sociale et Solidaire. Depuis 2014, des professionnel·les expert·es en ingénierie pour la création de modes d'accueil de jeunes enfants travaillent ensemble :

- SFM-AD Solidarité Formation Mobilisation Accueil Développement
- Les Microdoniens
- Orge'Mômes
- La Ligue de l'enseignement FOLg3
- Plaine Commune – Direction du Développement Economique
- IERL André – Architecte
- France Active

Les acteur·rices du PôPE portent une compréhension des enjeux économiques et sociaux du territoire de la Seine Saint Denis et une attention significative au développement local complémentaires de l'action publique. Leurs ambitions :

- Soutenir la réflexion et la mobilisation des partenaires privés et publics d'une filière Petite Enfance en tension.
- Accompagner et former les porteurs de projets Petite Enfance & ESS.
- Mutualiser : ingénierie de projet, emplois (temps partiels ou très partiels, remplacements), achats, trésorerie, investissements.
- Consolider et développer l'offre d'accueil de la Petite Enfance et créer de nouveaux emplois locaux.
- Renforcer la co-construction des politiques publiques (participation au schéma départemental de la petite enfance).
- Essaimer les expériences, les pratiques, les réflexions et les avancées de chantiers stratégiques.

Entretien avec Aurélie JEAN,
cheffe de projets LE PÔPE :

VOS ENJEUX ?

- **Développement des modes de garde**
- **Sensibilisation aux métiers de la petite enfance** et valorisation du métier d'Assistant·e Marternelle.
- **Animer un réseau petite enfance** relevant de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).
- **Développer une offre de formation** qualitative permettant de réduire l'inégalité des chances dans l'accueil des jeunes enfants.

VOS FREINS ?

- **Freins financiers** : recherche et réponse Appels à Projets chronophages et non pérennes, paiement différé.
- **Perte de 50% des candidat·es** de l'idée à la concrétisation des projets.
- Comment comprendre, et faire avec, les réticences et la peur des parents relatives aux modes de garde ?

LES ATOUTS DU PARTENARIAT AVEC LES CENTRES SOCIAUX ET ESPACES DE VIE SOCIALES ? LES ACTIONS ENGAGÉES AVEC CE RÉSEAU ?

Les équipes des centres vont à la rencontre des familles qui parfois ne viennent pas jusqu'à la PMI, le Relais Petite Enfance, la crèche ou dans les lieux d'accueil enfants-parents.

Des informations collectives sur l'EPT de Plaine Commune et d'Est Ensemble sur les modes de garde auprès des parents, et **la sensibilisation aux métiers de la petite enfance** avec un focus sur le métier d'Assistant·e Marternelle en Mam (Maison d'Assistant·es Maternelles).

Contact pour aller plus loin :

Aurélie JEAN, Cheffe de projets :
lepope93@gmail.com

REGARDS DU RÉSEAU 93 SUR LES ENJEUX, FREINS ET ATOUS (SUITE)

E2S SCOP



Acteur de l'économie sociale et solidaire, la Scop E2S s'inscrit dans une recherche d'innovation sociale pour répondre à des besoins sociaux non satisfaits sur les territoires par la création et la gestion d'établissements Petite Enfance solidaires, et l'ingénierie et le pilotage de projets favorisant l'inclusion, l'emploi et la citoyenneté.

Pour ce faire, plusieurs outils :

La Scop accompagne les projets : diagnostic territorial partagé et analyse des besoins (collectivités, acteurs locaux, habitants), simulations financières : investissement et budget de fonctionnement, élaboration du projet d'établissement, du règlement intérieur et des protocoles de santé, de sécurité et d'hygiène, gestion du personnel et des ressources humaines en Scop...

LES CRÈCHES ITINÉRANTES :

Le concept de la crèche itinérante repose sur la combinaison d'une salle, consacrée à l'accueil du jeune enfant, et d'un BB car, en appui logistique. Stationné à proximité de l'espace d'activité et d'éveil, ce véhicule aménagé selon les normes Petite Enfance apporte un équipement de puériculture complet comprenant table à langer, sanitaires, cuisine, espace repos complémentaire ainsi qu'un espace accueil des familles.

LE MULTI ACCUEIL SOLIDAIRE :

Le multi-accueil solidaire a pour vocation de s'adapter aux réalités des familles et à l'évolution du marché du travail qui nécessite toujours plus de souplesse de la part des parents et d'adaptation pour l'enfant : entrée en formation, obtention d'un emploi ou rupture de mode de garde... Sa souplesse de fonctionnement repose sur des commissions d'attribution et de suivi trimestrielles partenariales ainsi que sur une durée d'accueil modulable en fonction du projet individuel de chaque parent et des besoins de chaque enfant.

LES GARDERIES ÉPHÉMÈRES

Encadrée par deux professionnels de la Petite Enfance, la Garderie Ephémère Soli'mômes assure un environnement spécialement conçu pour un accueil collectif individualisé et une pédagogie de qualité : jeu libre, modules de motricité, ateliers d'éveil et créatifs, coin repos et de lecture, espace de puériculture et sanitaires enfants...

En lien avec une garderie éphémère, des ateliers éveil et langages, parents-enfants, peuvent être mis en place de façon fixe et régulière et animés par des professionnelles dédiées à ce dispositif.

LES ESPACES PARENTALITÉ :

Accueil parents – enfants à la demande des partenaires

Entretien avec Clara BASSE, Coordinatrice pédagogique du Pôle parentalité et Nelly RAFFARD, directrice de garderie éphémère

VOS ENJEUX ?

- **Projet d'accueil** qui permet à la fois d'accueillir individuellement chaque famille, de respecter les rythmes et besoins de chaque enfant et de favoriser son éveil, son épanouissement et son développement à l'autonomie.
- **Répondre à des besoins ciblés d'accueil** du jeune enfant sur un ou plusieurs quartiers des territoires.
- **Réduire les fractures sociales et territoriales** en facilitant le retour à l'emploi et le maintien en activité des parents. Les multi accueils tout comme la crèche itinérante sont labellisés AVIP (à vocation d'insertion professionnelle). Un contrat est proposé aux familles, adapté et évolutif en fonction du projet du parent.
- **Faciliter les démarches des parents** sans solution de garde ou leur participation à un événement, un spectacle, un atelier collectif, un forum ; leur permettre d'expérimenter une première séparation et/ou se libérer du temps pour soi.

VOS FREINS ?

- **Partenariat** repose sur les professionnelles impliquées ce qui déstabilise le travail entrepris et la communication lors de changement lié au **turn-over, aux départs.**
- **Concilier PSU et souplesse du mode de garde,** qui demande notamment d'avoir une bonne connaissance des familles et de la réactivité auprès des parents pour proposer des places en désistement.

LES ATOUS DU PARTENARIAT AVEC LES CENTRES SOCIAUX ET ESPACES DE VIE SOCIALES ?

LES ACTIONS ENGAGÉES AVEC CE RÉSEAU ?

Les espaces d'accueil d'E2S sont très ouverts aux parents qui échangent avec les professionnelles de leur parcours. Le partenariat avec les structures AVS permet une insertion sociale globale des familles. Les équipes sont à la fois prescriptrices et accompagnatrices, permettant un travail à la fois de soutien à la parentalité et de répit.

Le partenariat permet un échange particulièrement riche lors des commissions d'attribution des places, avec une pluralité de regards sur les situations. Cela permet également **un travail au plus près du terrain, qui répond à un besoin réel.**

La garderie éphémère, selon les projets des lieux d'accueil, est en appui aux activités des centres sociaux (ASL, activités adultes...) et des orientations partenaires prescripteurs pour permettre aux familles de faire des démarches administratives, formation et/ou (et souvent) du répit parental.

Contact pour aller plus loin :

ASSE Laetitia, Responsable de secteur Développement-Partenariat : Lasse@e2s.coop / 06.17.50.17.29

ET APRÈS LES 3 ANS DE L'ENFANT, QUELS SOUTIENS AUX PARENTS ?

LA PARENTALITÉ, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Une définition de la parentalité fait consensus en 2011 au sein du Comité National du soutien à la parentalité, attaché au Ministère de la famille :

« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant ».

Le soutien à la parentalité repose sur des principes fondamentaux :

- La reconnaissance du parent, comme premier éducateur de l'enfant ;
- Universalisme : les dispositifs et les actions de soutien à la parentalité s'adressent à l'ensemble des parents ;
- Ouverture à la diversité des modes d'organisation et des configurations familiales, des cultures, des caractéristiques socio-économiques, dans le respect des droits de l'enfant et dans le cadre de la loi ;
- Prise en compte du principe d'égalité homme/femme dans l'exercice de la parentalité ;
- Respect des places, statuts, et rôles de chacune : parents, professionnelles, bénévoles.

FOCUS

SENACS 2022 : LA PARENTALITÉ CHAMPIONNE TOUTES CATÉGORIES



PETITE ENFANCE

3 103 petits enfants concernés, soit en moyenne :

70 petits enfants par **centre social**

47 petits enfants par **EVS**



ENFANCE

6 339 enfants concernés, soit en moyenne :

120 enfants par **centre social**

65 enfants par **EVS**



PRÉ-ADOS ET ADOS

5 561 pré-ados et ados concernés, soit en moyenne :

140 pré-ados et ados par **centre social**

70 pré-ados et ados par **EVS**



Pour ces tranches d'âge, les principales activités proposées par les **centres sociaux** et les **EVS** sont

1. Accompagnement à la scolarité
2. Accueil parent-enfant
3. Activités culturelles



JEUNES ADULTES

1 176 jeunes adultes concernés, soit en moyenne :

27 jeunes par **centre social**

45 jeunes par **EVS**



ADULTES

24 182 adultes concernés, soit en moyenne :

478 adultes par **centre social**

176 adultes par **EVS**



BIEN VIEILLIR

2 468 séniors concernés, soit en moyenne :

79 séniors par **centre social**

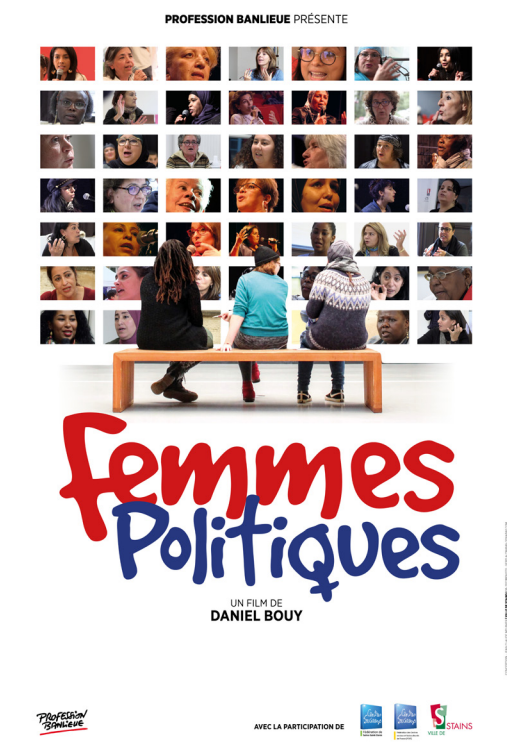
45 séniors par **EVS**



Pour ces tranches d'âge, les principales activités proposées par les **centres sociaux** et les **EVS** sont

1. Parentalité
2. Accès aux droits et à l'information
3. Développement des liens sociaux

ET APRÈS LES 3 ANS DE L'ENFANT, QUELS SOUTIENS AUX PARENTS ? (SUITE)



RECONNAISSANCE DU RÔLE DE PARENT

Le soutien à la parentalité peut passer par de l'empowerment, ce « processus sociopolitique » qui articule une dynamique individuelle d'estime de soi et de développement de ses compétences avec un engagement collectif et une action sociale transformative, comme en témoigne le documentaire « **Femmes Politiques** », financé par Profession Banlieue et la FCS93.

A Stains, en 2019, un groupe de mères de famille fréquentant le centre social Yanima Setti constate la détérioration des conditions d'études de leurs enfants et les inégalités scolaires.



Soutenues et accompagnées par des professionnel·les (journaliste, historienne, philosophe, sociologues, metteuse en scène et comédiens), elles se donnent pour projet d'organiser les 3ème États généraux de l'Éducation dans les quartiers populaires (rencontres entre parents, enseignant·es, universitaires, etc.).

Inspiré par les principes de l'éducation populaire, cet engagement a eu pour ligne de conduite de donner à toutes et tous les moyens de connaître, comprendre, analyser, élaborer des propositions, les faire connaître et les concrétiser. Elles ont ainsi écrit et mis en scène leurs vécus et réflexions.

Le film alterne séquences de préparation des États généraux de l'Éducation dans les quartiers populaires à Stains et répétitions de la mise en scène du texte écrit par le collectif ; il raconte le parcours d'une mobilisation exemplaire.

Les équipes des structures de l'Animation de la Vie Sociale, par la pluralité des approches et des savoir-faire, garantissent un accompagnement des parents dans leur diversité, tout au long de leur parcours de jeunes parents à parents de jeunes adultes.

« Quel que soit son milieu social et culturel, tout parent est confronté à des difficultés éducatives. [...] Si la petite enfance, actuellement dans les priorités du gouvernement, constitue une période cruciale, la première scolarisation, la préadolescence, l'adolescence sont également des périodes clés et charnières, vecteurs de doutes et de possibles ruptures familiales ou de parcours. Les difficultés rencontrées ne s'arrêtent pas à la sortie de la crèche et à la porte de l'école ! ». La FCSF, au sein d'un collectif de réseaux associatifs, réaffirme dans cette tribune du Monde le 10 juillet 2023, l'urgence de faire du soutien à la parentalité un axe majeur de la politique familiale.

En mai 2023, une contribution commune alertait déjà le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Jean-Christophe Combe, ainsi que les services de la DGCS, par suite du rapport de la mission visant à définir un socle de compétences en matière de soutien à la parentalité. **En effet, craignant que cela n'induisse une standardisation des actions proposées aux parents et une marchandisation du soutien à la parentalité, le collectif insiste sur l'importance de la posture du·de la professionnel·le, salarié·e ou bénévole, ainsi que des formations à l'écoute, l'empathie, le non-jugement, la prise en compte des besoins, et sur la valorisation des pratiques parentales pour les accompagner.**



LEUR CONCLUSION

SERA AUSSI CELLE DE CETTE INFO FD :

« Les associations à but non lucratif assurant l'écoute et la prise en compte de la parole des familles au sein de leur gouvernance, parce qu'elles défendent des valeurs d'humanisme et de solidarité, parce qu'elles sont des instances de démocratie et de citoyenneté, parce qu'elles portent la proximité, l'ouverture et le vivre ensemble, parce qu'elles agissent depuis de nombreuses décennies, doivent être reconnues, valorisées et soutenues, car elles garantissent par ces principes un soutien à la parentalité de qualité. Les politiques publiques doivent soutenir les réseaux associatifs pour leur permettre de poursuivre et d'enrichir l'accompagnement réalisé auprès des parents et des

familles. La priorité, outre le soutien financier structurel à la réalisation de leur mission, doit porter sur l'attractivité des métiers du soutien à la parentalité (revalorisation, reconnaissance et cadre de travail en réponse à des situations de précarité, épuisement professionnel et perte de sens) dans toutes leurs diversités, pour répondre à la pénurie de professionnels à laquelle tous les réseaux associatifs doivent faire face. Et éviter ainsi qu'à l'effondrement de la pédopsychiatrie vienne s'ajouter l'effondrement de la prévention du soutien aux familles. **Plutôt qu'un socle de compétences, portons ensemble le sens de la relation d'aide et de soutien aux familles... »**

RESSOURCES

Le chantier « Famille » de la Fédération des centres sociaux de France :

https://www.centres-sociaux.fr/chantiers_federaux/famille/

Rapport « Vers un service public de la petite enfance » du Conseil de la famille du HCFEA :

<https://www.strategie.gouv.fr/publications/vers-un-service-public-de-petite-enfance>

Charte nationale de soutien à la parentalité :

<https://www.acepprif.org/wp-content/uploads/2022/03/Decret-9.3.22-Charte-nationale-de-soutien-a-la-parentalite.pdf>

Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant :

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/accueil_jeune_enfant_cadre_national.pdf

Aides financières CAF :

<https://www.caf.fr/partenaires/etablissement-d-accueil-du-jeune-enfant>

Modes de garde du jeune enfant :

www.mon-enfant.fr

Non à la standardisation et à la marchandisation du soutien à la parentalité :

<https://www.centres-sociaux.fr/non-a-la-standardisation-et-a-la-marchandisation-du-soutien-a-la-parentalite/>

Rapport de la mission visant à définir un socle de compétences en matière de soutien à la parentalité :

<https://solidarites.gouv.fr/remise-du-rapport-de-la-mission-visant-definir-un-socle-de-competences-en-matiere-de-soutien-la>

ACEPPRIF :

<https://www.acepprif.org/>

Lettre ouverte pour défendre notre modèle associatif à but non lucratif | ACEPPRIF

<https://www.acepprif.org/lettre-ouverte-pour-defendre-notre-modele-associatif-a-but-non-lucratif-2/>

E2S :

<https://e2s.coop/>

LE Pôpe :

<https://www.helloasso.com/associations/le-pope-pole-petite-enfance>



INFO FD

L'ACTUALITÉ DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE SEINE-SAINT-DENIS

Fédération des centres sociaux et socioculturels de Seine-Saint-Denis

21, allée Jules Guesde - 93320 Les Pavillons-sous-Bois

01 41 50 52 67 / contact@centres-sociaux93.fr

seinesaintdenis.centres-sociaux.fr

